

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHESION SOCIALE

DATE : 22/08/2023

REFERENCE : MARS N°2023_10

OBJET : VIGILANCE CANICULE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Pour action

☒ Etablissements hospitaliers

☒ SAMU / Centre 15

Service(s) concerné(s) :

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☒ DGCS

☒ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Un épisode de très fortes chaleurs concerne le territoire métropolitain depuis la semaine dernière. La chaleur s'accroît progressivement, ainsi que la plage de températures les plus élevées : ainsi, on recense ce mardi 22 août à 16h un total de **19 départements en vigilance rouge canicule**¹, avec des pointes à 40/42°C en vallée du Rhône. Pour les jours suivants, le pic caniculaire se poursuit jusqu'à au moins jeudi, notamment dans le Sud-ouest et dans la vallée du Rhône.

Ces niveaux de températures pourront avoir un effet sanitaire sur l'ensemble de la population, et exigeront un renforcement des **messages de prévention** à l'attention de la population générale. Les indicateurs de Santé Publique France montrent sur les derniers jours une hausse modérée des passages aux urgences et des appels SOS médecins en lien avec la chaleur depuis une semaine et plus particulièrement pour la journée du 20 août, pour toutes les catégories d'âge et plus particulièrement chez les personnes âgées de moins de 15 ans.

Dans ce cadre, nous vous sollicitons pour sensibiliser les patients, notamment les plus fragiles (personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées, femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants...), aux risques liés à la chaleur et à relayer les recommandations de prévention qui figurent sur le site Internet du ministère des Solidarités et de la Santé.

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir vous assurer de la mise en place des mesures suivantes :

- Activer, si nécessaire en première intention, du plan de mobilisation interne, et mettre en place une cellule de crise hospitalière restreinte et l'adaptation partielle de l'organisation des soins, en cas de tensions perturbant l'organisation interne de votre établissement ;
- Être particulièrement vigilants concernant l'organisation des plans de continuité d'activité (PCA). Il conviendra d'anticiper toute maintenance nécessaire lors d'éventuels dysfonctionnements durant cette période de canicule (matériel informatique, chaîne du froid, ...) ;
- Tout événement majeur en lien avec l'épisode en cours de canicule doit être remonté rapidement à votre ARS.

Nous vous remercions de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de l'ensemble de vos personnels.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation et vous remercions de votre engagement et de la vigilance particulière que vous apporterez à la mise en place de ces mesures indispensables à la prévention.

Marie DAUDE

Directrice Générale de l'Offre de Soins

signé

Pr. Christian RABAUD

Directeur Général de la Santé

signé

Florence ALLOT

Adjointe au directeur général
de la cohésion sociale

signé

ⁱ Liste des départements en vigilance rouge : l'Ain (01), la Loire (42), l'Isère (38), la Lozère (48), le Gard (30), le Vaucluse (84), l'Hérault (34), l'Aveyron (12), le Tarn (81), le Tarn-et-Garonne (82), l'Aude (11), le Lot (46), le Lot-et-Garonne (47), la Haute-Garonne (31) et le Gers (32), le Rhône (69), la Drôme (26), l'Ardèche (07) et la Haute-Loire (43).